**LETTRE DE MISSION (version 2023-07-18)**

**MEMBRE DE LA STRUCTURE CHARGEE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL**

**DE L’UTE-IRS-UN / L’UTE-ICO & DE L’ANIMALERIE DE LA FACULTE DES SCIENCES**

|  |
| --- |
| Je soussigné(e) : |
| Directeur de ……………………………………………………………………………………………………….. |
| Propose Mr/Mme ………………………….. en tant que « membre de la Structure du Bien Être Animale » |
| A compter du : ……………………………………………………………………………………………………... |
| Pour l’établissement utilisateur : ………………………………………………………………………………….  Adresse : …………………………………………………………………………………………………………….  ………………………………………………………………………………………………………………………… |

Madame, Monsieur,

La directive 2010/63/UE du parlement européen et du conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, le Décret no 2013-118 du 1er février 2013 relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et l’Arrêté du 1er février 2013 fixant les conditions d’agrément, d’aménagement et de fonctionnement des établissements utilisateurs, éleveurs ou fournisseurs d’animaux utilisés à des fins scientifiques et leurs contrôles prévoient la constitution pour chaque établissement utilisateur (EU) d’une Structure Chargée du Bien-Être Animal et par conséquent la nomination de personnel affecté à cette structure.

**Votre nomination et votre positionnement**

Dans le champ de compétence de votre établissement utilisateur (EU) de votre (vos) établissement(s) de tutelle, vous avez bien voulu accepter cette fonction et avez été nommé(e) à compter du ……………………

Conformément aux dispositions des décrets et articles précités, vous exercez cette fonction sous la direction du directeur d’établissement utilisateur et par délégation du responsable SBEA dans ce cadre uniquement et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que tout établissement utilisateur doit se doter d’une structure chargée du bien-être des animaux dont la composition est définie par arrêté́ conjoint des ministres chargés de l’agriculture et de la recherche et du ministre de la défense (article R. 214-103\*).

Cette SBEA est composée au moins de la ou des personnes responsables du bien-être des animaux et des soins qui leur sont donnés et, dans le cas d’un établissement utilisateur, d’une personne exerçant la fonction mentionnée au 1° de l’article R. 214-114\*\* du code rural et de la pêche maritime – la fonction 1° correspondant à la fonction de conception ou de réalisation des procédures expérimentales.

Dans le cas prévu au dernier alinéa de l’article R. 214-103 du code rural et de la pêche maritime, les moyens dérogatoires mis en œuvre sont décrits et documentés dans le dossier.

*Pour officialiser votre mission, une mise à jour de votre fiche de poste a été opérée*.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l’une ou l’autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

**Votre champ de compétence**

Dans le cadre des dispositions prévues à l’Arrêté du 1er février 2013 article 4 \*\*\* fixant les conditions d’agrément, d’aménagement et de fonctionnement des établissements utilisateurs, éleveurs ou fournisseurs d’animaux utilisés à des fins scientifiques et leurs contrôles, vous devez avec les autres membres de la SBEA vous acquitter au minimum des tâches suivantes :

a) Conseiller le personnel qui s’occupe des animaux sur des questions relatives au bien-être des animaux dans le cadre de l’acquisition, de l’hébergement, des soins et de l’utilisation d’animaux ;

b) Conseiller le personnel sur l’application des exigences de remplacement, de réduction et de raffinement (3R) et le tenir informé des développements techniques et scientifiques relatifs à l’application de ces exigences ;

c) Etablir et réviser les processus opérationnels internes de contrôle, de rapport et de suivi en ce qui concerne le bien-être des animaux hébergés ou utilisés dans l’établissement ;

d) Suivre l’évolution et les résultats des projets en tenant compte des effets sur les animaux utilisés, en recensant les éléments qui contribuent au remplacement, à la réduction et au raffinement, et en fournissant des conseils en la matière ;

e) Echanger des informations avec les responsables de la mise en œuvre générale des projets en vue d’une éventuelle demande de modification des autorisations de projet (Arrêté du 1er février 2013 article 9 \*\*\*\*); et

f) Fournir des conseils sur les programmes de placement des animaux, y compris sur la nécessité de socialiser les animaux à placer.

Les documents relatifs aux conseils donnés ainsi que les décisions prises par la structure chargée du bien-être des animaux sont conservés pendant cinq ans et sont mis sur demande à la disposition des inspecteurs

Dans ce cadre :

Vous assurez l’évaluation, le conseil, la mise en place et le suivi des projets de recherches. Vous devez donc être informé de tout événement ou décision ayant une incidence sur le bien-être animal. Vous êtes associé aux travaux de l’instance de concertation amenée à traiter des questions bien-être animal. En ce sens, vous contribuerez à l’analyse des causes des accidents/incidents et proposerez, avec les autres acteurs de la SBEA, des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer le bien-être animal.

D’une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de bien-être animal et vous contribuerez à la bonne connaissance des règles des 3R par les personnels. A ce titre, vous organisez la sensibilisation et la formation des personnels, notamment lors de l’accueil des nouveaux arrivants.

Vous participez aux réunions de la structure.

Chaque membre de la SBEA doit permettre à la SBEA d’être indépendante et impartiale et doit garantir la confidentialité des dossiers qui lui sont soumis.

**Votre périmètre d’action**

Vous avez une compétence en qualité de ……………………..

(Responsable d’Etablissement Utilisateur, Vétérinaire, responsable de SBEA, scientifique assurant la conception et la responsabilité directe d’expérimentations, techniciens participant à la réalisation des procédures, zootechnicien, naïf)

dans l’établissement utilisateur UTE-IRS-UN et/ou UTE-ICO et/ou animalerie de la faculté des sciences, sur les espèces rats et souris

**Vos liens fonctionnels**

Tout en restant sous l’autorité directe de votre chef de service, votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les vétérinaires des établissements de tutelle, les autres membres de votre (vos) SBEA, ainsi qu’avec les zootechniciens qui sont vos interlocuteurs directs privilégiés sur les conditions de bien-être des animaux au quotidien.

Vous exercerez, par ailleurs, vos fonctions en relation avec tous les autres acteurs locaux en matière de bien-être animal concourant à l’amélioration des conditions de vie des animaux utilisés à des fins scientifiques.

**Vos moyens**

*Pour l’exercice de cette mission vous disposez de …. % de votre quotité de travail, ce calcul tenant compte de votre disponibilité réelle, du nombre de projets, de la diversité des espèces et de la capacité d’accueil de l’EU.*

*Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, équipements bureautiques, …).*

**Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour le bien-être de nos animaux.**

Je m’engage à participer activement aux missions de la structure.

Je m’engage à respecter la confidentialité et la non divulgation des dossiers de DAP # déposés sur le site du ministère de la recherche, dont j’aurais l’accès dans le cadre de réunions de la SBEA ou qui m’auront été confié par la responsable de la SBEA pour une étude plus approfondie.

Je m’engage également à ne pas divulguer le contenu des rapports et les personnes incriminées lors de constatations de non-respect du bien-être animal.

Enfin, je m’engage à ne pas divulguer ce qui se dit lors des réunions de la SBEA.

Cet engagement prend effet à ce jour et restera en vigueur durant une durée indéterminée.

Fait à ………………………………

Le ………………………………….

Signature du membre de la Structure du Bien-Être Animal :

Fait à ……………………………..

Le …………………………………

Signature du responsable de l’établissement utilisateur :

Signature du Président de l’Université (1) :

Le cas échéant, Signature du (ou des) chef(s) d’établissement(s) partenaire(s) *(Merci de le(s) préciser*)

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000027040871/2013-02-08>

\*\* <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000027040820/2013-02-08>

\*\*\*https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027037983/

\*\*\*\* https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027038013